

Commune de CIREY-SUR-VEZOUZE

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2026

Date de convocation	23/04/2026
Date d'affichage	06/05/2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX, le trente avril à 20 heures

Le conseil municipal de Cirey-sur-Vezouze s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sur convocation du maire, M. Jean-Claude BAZIN

Étaient :

- Présents : Michèle PARMENTIER, Raymond SCHMITT, Isabelle MONZAIN, Damien MULLER, Audrey FRITZ, Luc RAPPINE, Martial HOVASSE, Sarah BRANDMEYER, Magali SAUVAGE, Anthony BOUQUET, Pascal PLUMET, Maurice GRACIANI.
- Absents :
- Excusés :
- Excusées-représentées : Bénédicte HAUVILLE représentée par Sarah BRANDMEYER, Marco MILANO représenté par Luc RAPPINE, Jacqueline TITSAOUI représentée par Isabelle MONZAIN, Annie STRICHER représentée par Michèle PARMENTIER, Laurent OSTER représenté par Damien MULLER, Aylin DOKUR représentée par Pascal PLUMET

NOMBRE DE			
CONSEILLERS EN EXERCICE	CONSEILLERS PRÉSENTS	PROCURATIONS	VOTANTS
19	13	6	19

SECRÉTAIRE : Michèle PARMENTIER est nommée secrétaire de séance.

Quorum : 13

Ordre du jour :

- Résultat comptes financiers uniques 2025 : commune, eau, assainissement et forêt
- Affectation de résultat 2025
- Taux de la fiscalité année 2026
- Budget primitif 2026 commune
- Budget primitif 2026 eau
- Budget primitif 2026 assainissement
- Budget primitif 2026 forêt
- Chantiers argent de poche
- Commission communale des impôts directs
- Régime indemnitaire (Rifseep)

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 08/04/2026 a été adopté à l'unanimité.

RÉSULTAT DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025 :

Sous la présidence de Madame Isabelle MONZAIN, adjointe aux finances, les comptes financiers uniques 2025 ont été adoptés avec 16 voix pour et 3 abstentions :

BUDGETS	<u>COMMUNE</u>	<u>EAU</u>	<u>ASSAINISSEMENT</u>	<u>FORET</u>
DÉTAIL SECTIONS				
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	1 444 495,49	250 878,15	220 725,27	104 706,69
Recettes	1 316 426,67	255 200,41	241 430,80	112 235,59
résultat de l'exercice	-128 068,82	4 322,26	20 705,53	7 528,90
résultat antérieur reporté	277 944,64	48 567,75	23 295,87	4 192,66
résultat définitif	149 875,82	52 890,01	44 001,40	11 721,56

INVESTISSEMENT				
Dépenses	132 964,48	34 835,83	120 020,76	
Recettes	264 262,19	42 831,42	115 814,39	
résultat de l'exercice	131 297,71	7 995,59	-4 206,37	
résultat antérieur reporté	-142 793,91	110 498,55	218 419,68	
résultat définitif	-11 496,20	118 494,14	214 213,31	
RESULTAT GLOBAL	138 379,62	171 384,15	258 214,71	11 721,56

Question de M. Plumet qui demande des explications sur le déficit de 128 068.82 € alors que le prévisionnel était de +142.114 €.

Réponse de M. Bazin : des travaux non prévus ont du être réalisés sur le toit de l'école, de la salle coulon, à l'église et à la salle des fêtes, ne rentrant pas en investissement ainsi qu'un reversement plus important pour la caisse des écoles et de plus nous avons eu un manque substantiel de recettes. Ceci a été présenté en commission finances.

Réponse de M. Plumet : nous voulons bien qu'il y ait eu un reversement à la caisse des écoles supérieur de 17.500 € et différents travaux qui n'étaient prévus mais concernant un différentiel de 270.182 € entre le prévisionnel et le réalisé, on peut tout de même s'interroger sur la gestion du budget 2025.

AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE – EAU – ASSAINISSEMENT

Après examen des comptes financiers uniques 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

	COMMUNE	EAU	ASSAINISSEMENT
Résultat de fonctionnement	149 875,82	52 890,01	44 001,40
Résultat d'investissement	- 11 496,20	118 494,14	214 213,31
Restes à réaliser	- 41 871,06		-
Affectation en réserves (1068)	53 367,26	-	-
Report en investissement	- 11 496,20	118 494,14	214 213,31
Report en fonctionnement	96 508,56	52 890,01	44 001,40

TAUX DE LA FISCALITÉ - ANNÉE 2026

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Au regard de l'augmentation conséquente des coûts de fonctionnement, le maire propose d'augmenter le taux des taxes foncières et d'habitation de 8,4 %, et de maintenir le taux actuel de la cotisation foncière des entreprises, soit :

Taxe sur le foncier bâti : 28.80 % au lieu de 26,57 %

Taxe sur le foncier non bâti : 19.66 % au lieu de 18.14 %

Taxe d'habitation : 16.39 % au lieu de 15.12 %

Cotisation foncière des entreprises : 17,26 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 2 voix contre,

FIXE les taux de la fiscalité pour l'année 2025 comme suit :

Taxe sur le foncier bâti : 28.80 %

Taxe sur le foncier non bâti : 19.66 %

Taxe d'habitation : 16.39 %

Cotisation foncière des entreprises : 17,26 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

BUDGET PRIMITIF 2026 : COMMUNE

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2026 du budget COMMUNE comme suit, qui a été approuvé avec 16 voix pour, 1 abstention et 2 contre :

Fonctionnement dépenses :	1 378 059,22
Fonctionnement recettes :	1 381 264,38
Investissement dépenses :	136 808,48
Investissement recettes :	189 420,26

Question de M. Plumet : alors que l'on nous annonce une gestion rigoureuse cette année avec un suivi du budget chaque semaine et une augmentation de la fiscalité de 8,4 % en 2026, hormis pour les entreprises, comment expliquez-vous que nous ayons un budget prévisionnel d'indemnités de fonction des élus supérieur de 3.500 € à l'année passée. Passant de 51.792€ en 2025 à 55.300 € en 2026 ?

Réponse de M. Bazin : je rappelle que j'ai souhaité percevoir une indemnité inférieure au barème légal, c'est-à-dire 70 %. Cette augmentation est due à une revalorisation, par l'état, du taux des indemnités des élus

BUDGET PRIMITIF 2026 : SERVICE DE L'EAU

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2026 du SERVICE DE L'EAU comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	263 092,15
Fonctionnement recettes :	313 462,06
Investissement dépenses :	161 381,85
Investissement recettes :	161 381,85

BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2026 du BUDGET ASSAINISSEMENT comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	243 617,21
Fonctionnement recettes :	243 617,21
Investissement dépenses :	328 933,82
Investissement recettes :	328 933,82

BUDGET PRIMITIF 2026 : FORÊT

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2026 du budget FORÊT comme suit, qui a été approuvé à l'unanimité :

Fonctionnement dépenses :	178 608,00
Fonctionnement recettes :	186 221,56

Chantiers argent de poche

La communauté de communes de Vezouze en Piémont renouvelle l'organisation des chantiers "argent de poche" et la commune doit délibérer afin de prendre en charge 75 € par jeune embauché pour les 9 premières heures, et au-delà le coût total horaire réel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de prendre en charge 75 € par jeune embauché pour les 9 premières heures et au-delà le coût total horaire réel.

AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite au changement de municipalité, il y a lieu de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs de la commune (le maire y assurant la présidence) qui doit comprendre six commissaires titulaires et six commissaires suppléants qui seront désignés par la Direction des Services Fiscaux selon une liste proposée de 24 personnes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

PROPOSE les 24 personnes suivantes :

Commissaires titulaires : Bénédicte HAUVILLE, Pascal PLUMET, Denis MULLER, Denis MONZAIN, Jean-Christophe ARNOULD, Bernadette ROBARDET, Anthony RUDEAU, Patrick STENGEL, Raymonde RECEVEUR, Raymond SCHMITT, Nicole POIRSON, Jean-François THÉOBALD

Commissaires suppléants : Marco MILANO, Florian JOLY, Lionel MUNIER, Denis PARMENTIER, Anthony BOUQUET, Martial HOVASSE, Jacqueline TITSAOUI, Geneviève DUCHÊNE, André ERHART, Brigitte CHALOT, Milica BACQUEY, Alain SIMON

Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Par délibération du conseil municipal n°3062 du 24 novembre 2025, le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été instauré.

Vu l'avis du comité social territorial du 30/03/2026,

Le maire propose d'actualiser le plafond des adjoints administratifs comme suit :

Cadre d'emplois	Plafond IFSE (Etat)	Plafond CIA (Etat)	Part du plafond réglementaire retenu	Part IFSE	Plafond IFSE retenu	Part CIA	Plafond CIA retenu
adjoints administratifs territoriaux	11 340€	1 260€	75%	60%	5 670€	40%	3 780€

Les autres termes de la délibération n°3062 restent inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 04/05/2026.

Informations et questions diverses :

La démolition du 19 rue de la verrerie est prévue très prochainement.

Voie verte : réunion avec les entreprises le 20 mai et début des travaux mi-juin. Il s'agit du même chemin utilisé pour la 63 000 volts. Voie dédiée aux cyclistes avec un droit de passage pour les agriculteurs.

La séance est levée à 21h37